

Simonne Monet-Chartrand : *Ma vie comme rivière. Récit autobiographique 1963-1992*

Marthe Bergeron

Volume 6, Number 1, 1993

Temps et mémoire des femmes

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/057738ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/057738ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (print)

1705-9240 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Bergeron, M. (1993). Review of [Simonne Monet-Chartrand : *Ma vie comme rivière. Récit autobiographique 1963-1992*]. *Recherches féministes*, 6(1), 138–141. <https://doi.org/10.7202/057738ar>

inacceptable que, malgré leurs activités professionnelles, ce sont encore les mères qui, en pratique, « produisent » les enfants, donc qui exercent, outre la gestation, la plupart des activités de soin et d'éducation des enfants. Paradoxe qui inspire à une interviewée une savoureuse métaphore : « La loi est mal faite. Ils [les enfants] portent toujours le nom du père. Je trouve que c'est un peu comme le nègre en littérature. On écrit [comme la mère assume l'élevage des enfants], c'est l'autre qui signe quoi ! » (p. 244).

Il n'est pas possible de reprendre l'ensemble des résultats et des pistes d'investigation que suggère l'étude de Combes et Devreux. Outre les pratiques de reconnaissance, de légitimation et de dénomination des enfants abordées ici, on pense à l'intérêt de voir comment ce que les auteures appellent plus largement la « production des enfants » se construit au fil du déroulement de la parentalité avec l'influence d'autres instances; quelles dispositions et quelles pratiques sont transmises, et par qui, de la famille d'origine à la famille d'orientation; quelles pratiques et dispositions leur viennent de l'influence de ces experts de la « compétence parentale » que sont les spécialistes de la psychologie, du social et du sanitaire. Il serait en outre intéressant de pousser davantage l'analyse des articulations entre « ces deux processus étroitement liés mais distincts » (p. 128) que sont parentalité et conjugalité, de même que l'analyse de l'interdépendance des multiples rapports sociaux (sexe, classe, génération, ethnie) qui sous-tendent la construction de la parentalité : ce serait la meilleure façon de montrer si les rapports de sexe sont premiers dans la construction de la parentalité.

Voilà donc un ouvrage stimulant, qui explore des aspects importants du paysage familial contemporain : « la complexité des itinéraires conjugaux et parentaux » (p. 36), les parcours différenciés des hommes et des femmes ainsi que « l'appropriation » des enfants, toujours marquée par les antagonismes de sexe. Mais un ouvrage qui nous laisse un peu sur notre faim. N'y aurait-il pas lieu de reprendre les données de cette recherche commanditée (c'est le rapport qui est ici publié, forcément rédigé de toute urgence pour la Caisse nationale d'allocation familiale) pour en pousser davantage l'analyse ? Cela permettrait notamment d'exploiter plus à fond la grande richesse du matériel autobiographique recueilli et de développer davantage l'appareillage conceptuel, qui se révèle encore imprécis et trop étroit pour son objet.

Renée B. Dandurand
Institut québécois de recherche sur la culture

Simonne Monet-Chartrand : *Ma vie comme rivière. Récit autobiographique 1963-1992*, t. 4. Montréal, Les Éditions du Remue-ménage, 1992, 373 p.

« À quel moment avez-vous pris conscience des luttes à mener pour les femmes ? » demande, en 1978, une journaliste de la revue *Femmes au Québec*, à Simonne Monet-Chartrand. Ce à quoi elle répond :

En 1938, lors de cours en sociologie suivis à l'Institut des Soeurs-Notre-Dame-du-bon-Conseil, dirigé par sœur Marie Gérin-Lajoie. La bataille menée par sa propre mère, Marie Gérin-Lajoie (Lacoste), Thérèse Casgrain, Idola Saint-Jean et plusieurs autres Canadiennes françaises et Canadiennes anglaises pour l'obtention du droit de vote m'a profondément marquée.

Depuis, je suis devenue féministe parce que les femmes, sur bien des plans, sont particulièrement défavorisées (p. 312).

Dans *Ma vie comme rivière*, (t. 4), on retrouve Simonne Monet-Chartrand engagée socialement et politiquement dans un Québec en pleine Révolution tranquille. Féministe mais aussi humaniste, elle milite avec autant de conviction pour le féminisme, le désarmement nucléaire, la liberté d'expression et de création, les droits des personnes handicapées, les enfants et les prisonniers politiques. Elle livre avec sincérité et honnêteté ses 30 dernières années de vie. À travers ses souvenirs, journal intime, correspondance, nous découvrons non seulement une femme généreuse et intense mais aussi 30 ans d'histoire des femmes au Québec et à travers le monde.

En 1963, on la retrouve à Moscou où se tient le Congrès sur le désarmement. Elle y assiste en tant que déléguée du groupement pacifiste Voix des femmes du Canada (section Québec) dont elle est membre depuis sa mise sur pied par Thérèse Casgrain en 1961. On remarque sa grande détermination à s'affirmer en tant que femme francophone et à défendre la liberté d'expression. À son retour, elle recommande l'égalité des sexes et des salaires, l'instruction mixte et gratuite au secondaire, l'accès des filles au collège et à l'université. Ses propos sont mal accueillis par le clergé qui prévient les mouvements de femmes contre des interventions qu'il qualifie d'idéologie communiste. Cela n'empêche pourtant pas la laïcisation du Québec de se poursuivre. Avec le rapport Parent et la restructuration du système scolaire, que Mme Monet-Chartrand suit de près, la catéchèse remplace le catéchisme, les écoles sont mixtes et les filles ont droit à la même éducation que les garçons, même si dans les faits « on demande toujours à la femme de veiller prioritairement au bonheur de la famille [et] on recommande aux garçons d'être utiles dans la société » (Collectif Clio, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Le Jour, 1992, p. 424).

Avec le 25^e anniversaire du droit de vote des femmes, on se rend compte que le « le féminisme qu'on avait cru mort, [est] bien vivant, même si le terme était peu utilisé à l'époque » (Collectif Clio, p. 464). On sent, dans les années soixante, une fébrilité, un désir d'avancer, d'évoluer. C'est la période des contestations, des manifestations et des revendications de toutes sortes, autant pour les femmes que pour la société québécoise dans son ensemble. Cette année-là, Simonne Monet-Chartrand rédige avec des collaboratrices de la Voix des femmes (VDF) un document adressé aux pères du concile Vatican II pour la paix mondiale, « Pédagogie de la paix », qui sera accepté à travers tout le pays par les différents bureaux de direction de VDF Canada.

Pendant que l'exposition internationale « Terre des hommes » signe l'ouverture du Québec au monde, les groupes féminins pacifistes se réunissent à Montréal à l'invitation de VDF Canada et Québec. Peu de temps après, Simonne Monet-Chartrand est invitée à donner une conférence devant les aumôniers militaires de tout le Canada. Elle y parle des femmes, de la paix et de l'Église. Farouchement opposée à toute forme de violence, elle leur dit sur un ton provocateur : « Tant de discussions et de condamnations théologiques au sujet de l'avortement de vies éventuelles, et parfois si peu de considération pour les vies des jeunes de vingt ans entraînés de force dans des guerres injustes » (p. 125).

La même année, la commission Bird enquête sur la situation socio-économique de la femme. Mme Monet-Chartrand présente avec d'autres

collaboratrices de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) dont elle fait partie un mémoire sur cette question.

Cependant, un climat de mécontentement se fait sentir. « L'année 1968 est une année charnière », écrit-elle. C'est l'époque des contestations étudiantes, de la guerre du Viêt-Nam, du printemps de Prague, de l'émeute du 24 juin lors de la fête de la Saint-Jean-Baptiste. C'est aussi la publication de l'encyclique *Humanae vitae* par le pape Paul VI. Elle soulignera plus tard tout le respect qu'elle portait à cet homme pour « l'attention qu'il portait à des problèmes sérieux comme ceux de la paix et de la justice sociale, de l'œcuménisme, du tiers monde ». Cependant, ajoute-t-elle, « comme femme et féministe, il m'a beaucoup déçue. Je trouvais son attitude traditionaliste face aux problèmes de la sexualité, d'une rigidité extrême » (p. 312).

Les manifestations se multiplient et un climat de répression s'installe. Elle vit des moments d'angoisse lorsque son mari, Michel Chartrand, est arrêté une première fois et accusé de sédition pour avoir blâmé le gouvernement qui veut instaurer une politique des deux langues officielles. D'autres semaines tout aussi éprouvantes suivront lorsqu'il retournera en prison lors des événements d'octobre 1970 et de l'application de la *Loi sur les mesures de guerre*. Il y restera jusqu'en février 1971. C'est pendant cette période que le contrat de pigiste de Mme Monet-Chartrand à Radio-Canada, est résilié. Elle ne conserve alors que son poste de documentaliste pour que son nom n'apparaisse pas au générique des émissions. Elle décrit ces moments comme « une terrible épreuve ». Sa maison est fouillée, on y vole ses carnets d'adresses et on y installe des micros. Elle n'en participe pas moins à plusieurs manifestations et accepte de nombreuses entrevues. On ne la fera pas taire !

Cette même année, les femmes obtiennent (en 1971 !) le droit de faire partie d'un jury. Cela est dû en partie à Lise Rose (la sœur de Paul Rose) et de son amie Lise Balcer. « Elles ont refusé de témoigner, raconte-t-elle, sous peine d'outrage au tribunal, protestant qu'on ne peut obliger une femme à le faire alors qu'on lui refuse le droit de faire partie d'un jury. Grâce à elles et aux « sept femmes en colère » qui avaient pris d'assaut la tribune des jurés et avaient été condamnées sur le champ à des peines de prison, les femmes peuvent maintenant être membre d'un jury » (p. 265).

Grand malheur que celui qui la frappe lorsque sa fille Marie-Andrée disparaît, atteinte accidentellement d'un coup de feu, le 3 mars 1971. Épreuve douloureuse qui suscite chez elle la révolte. Elle nous fait courageusement part du long cheminement parcouru pour accepter la perte de cet être aimé, qu'elle décrit comme « un équilibre du cœur et de l'intelligence, de l'imagination et du réalisme. Raffinée, humaniste, audacieuse, non violente par principe, mais passionnée par tempérament » (p. 251).

Les trois années suivantes seront caractérisées par l'engagement syndical de Simone Monet-Chartrand comme permanente au Syndicat des enseignants et enseignantes de Champlain (Rive-Sud). Pendant l'Année internationale de la femme, elle participe à plusieurs congrès, entre autres, au Carrefour provincial tenu à Québec où 500 femmes élaborent des politiques de changements. Elle prépare en outre le 64^e congrès de la Fédération des femmes canadiennes-françaises (FFCF) et participe en 1980 au colloque « La femme d'aujourd'hui » de la société franco-manitobaine. Elle fait également partie du conseil d'administration de la Ligue des droits de l'Homme (devenue plus tard la Ligue des droits et des libertés) et c'est à ce titre qu'elle participe à un comité d'étude

sur la loi 24, la loi sur la protection de la jeunesse. Enfin, à la veille de ses 60 ans, elle succombe « à la tentation » et elle se porte candidate pour le parti Rhinocéros ce qui lui permet de libérer tout ce qu'il y a de fantaisie chez elle (p. 331).

À la fin de ce quatrième tome, les extraits de son journal intime se font plus nombreux. Celle qui se définit comme une contestataire ressent l'urgence de terminer ce qu'elle a commencé. Elle essaie d'atteindre une harmonie de pensée et d'émotions et de surmonter les ennuis physiques et psychologiques que la vieillesse apporte et d'y trouver un sens positif. « L'écriture, ajoute-t-elle, dévoile le non-dit, non-perçu, non-avoué parce que toujours considéré comme trop personnel et non public. Pour moi maintenant, le privé devient social et politique » (p. 337). Interrogée en 1979 sur l'engagement de la femme en politique, elle déclare notamment : « Les femmes peuvent maintenant faire leur choix politique. Ce qui importe, c'est de créer la possibilité et le désir d'autonomie, qui passent tous deux par l'économique » (p. 337).

Pendant l'Année internationale de la paix, elle rédige un ouvrage avec Carmen Villeneuve, *L'espoir et le défi de la paix*. Puis le 11 décembre 1990, c'est le lancement de son livre *Pionnières québécoises et regroupements de femmes d'hier à aujourd'hui* et le 30 mai 1992 elle reçoit le prix Idola Saint-Jean pour son « apport éminent à la cause des femmes » (p. 372).

Son engagement social et humain, sa détermination à défendre plusieurs causes dont celle des femmes font de Mme Simonne Monet-Chartrand une figure marquante de l'histoire des femmes au Québec. Mais laissons-la elle-même conclure : « Je veux laisser l'héritage de mes pensées, de mes expériences et de mes rêves réalisés ou non » (p. 363). « J'aimerais m'adresser ainsi aux femmes de tout âge et de toutes couleurs [...] Je leur dirais : Soyez vous-mêmes au maximum » (p. 359).

Marthe Bergeron
Musée de la civilisation
Québec

Collectif Clio : *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, édition entièrement revue et mise à jour. Montréal, Le Jour, 1992, 646 p.

Le livre rose n'est plus rose ! Sa nouvelle couverture est en effet moitié rose... et moitié bleue. Faut-il voir dans ce changement de couverture le reflet de l'orientation récente des historiennes qui refusent de « ghettoïser » l'histoire des femmes et dont l'analyse met l'accent en priorité sur les rapports entre les sexes ?

Dix ans après la parution de *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Micheline Dumont, Michèle Jean, Marie Lavigne et Jennifer Stoddart se sont laissé convaincre de remettre l'épaule à la roue pour contrer « certaines affirmations ayant pu laisser croire que la démarche militante et collective des années 1970 n'avait eu aucune répercussion importante » et aussi pour « dérouler le fil d'Ariane des dix dernières années et lui donner un sens ». Cet objectif explique pourquoi la période chronologique d'après 1965, enrichie de plus de 125 pages, représente maintenant environ le quart de l'ouvrage. Nous y reviendrons.